

RCO38

Superficie de sols réhabilités bénéficiant d'un soutien

Objectif Spécifique	OS2.7	Améliorer la protection et la préservation de la nature et la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution		
Type d'action	1	Terrains contaminés pôles de développement		
		<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2024</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>
		4.394.352,03	0	3,42
Type d'indicateur	Réalisation			
Unité de mesure	Hectares			
Est un sous-indicateur	s.o.			
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.			
Définition	<p>Surface des terrains réhabilités dans les zones contaminées (comme, par exemple, les anciens sites militaires, les décharges anciennes ou illégales, etc.) qui sont rendus disponibles pour une réutilisation (comme des espaces verts, des logements sociaux, des activités économiques, culturelles, sportives ou communautaires, etc.)</p> <p>Les interventions soutenues doivent être conformes au principe de responsabilité environnementale, tel que défini dans la directive 2004/35 (voir références).</p> <p>Pour la définition de la contamination des sols, voir l'article 2.1.(c) de la directive.</p> <p>Au titre de l'OS2.7 action 1, ne sont éligibles que les projets de réhabilitation de terrains contaminés par une pollution <u>orpheline</u>.</p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2024</u>: Le programme ne prévoit pas de résultats pour 2024</p> <p><u>Objectif 2029</u>: Surface (en hectare) des terrains réhabilités dans les zones contaminées qui sont rendus disponibles pour une réutilisation au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: Calcul de la surface (en hectare) des terrains réhabilités</p>			
Points d'attention	- Temporalité de mesure des résultats: Après la réalisation des travaux			
Justification des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'études déterminant le type de pollution - Déclaration de conformité IBGE - Matrice cadastrale 			
Source de collecte de données	Porteurs de projet			
Fréquence de collecte de données	Dans le rapport semestriel après les travaux (réception provisoire) ou au plus tard dans le rapport final			